

REGLEMENT INTERIEUR

DES CHTIS MARATHONIENS DE WALLERS ARENBERG

Après consultations, le bureau s'est réuni et a élaboré le présent règlement intérieur :

Article 1 :

Est membre de l'association tout adhérent à jour de sa cotisation au 1er octobre de l'année en cours. La cotisation est fixée chaque année par réunion de l'assemblée générale annuelle du club.

Article 2 :

L'inscription à l'association des « ch'tis marathoniens de Wallers Arenberg » implique d'adhérer aux valeurs du club, à savoir : l'esprit de camaraderie, de cohésion, d'assiduité aux entraînements et aux compétitions , de participation aux manifestations extra sportives, de désintéressement.

La devise du club est « les Ch'tis Marathoniens , Bien plus qu'un club »

Article 3 :

Chaque adhérent se doit de porter les couleurs du club lors des réunions sportives où il est convié par l'association lorsque cela est techniquement possible.

Article 4 :

Les entraînements se déroulent par défaut le mardi et le jeudi à partir de 18h30, salle J.DUROT (stade de football) , le dimanche à partir de 09h30 salle du pont de pierre (Collège) sur la commune de Wallers, et parfois les autres jours...

Article 5 :

Les adhérents sont tenus de laisser les locaux d'entraînement en bon état ,de ne rien dégrader et d'adopter une tenue irréprochable. De même , une attention particulière de chacun permettra d'économiser l'énergie mise à la disposition des coureurs (eau, électricité, chauffage,...)

Article 6:

Dans la limite de leurs disponibilités, les adhérents se doivent de s'investir, dans les manifestations caritatives du club.

Article 7 :

Les adhérents de moins de un an ne peuvent prétendre, sauf décision expresse et unanime du bureau, aux réunions sportives impliquant une forte contribution du club.

Le présent règlement est d'application immédiate.

Chaque sociétaire en atteste avoir pris connaissance, copie leur en étant remise lors de l'adhésion.

Tout manquement grave et répété au présent pourra entrainer l'exclusion immédiate de l'intéressé.

Fait à Wallers Arenberg, le 9 Juillet 2011

Le président

Michel LECLERCQ